

## **Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2009**

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 21h07.

L'assemblée générale extraordinaire doit permettre de modifier les statuts pour placer l'association dans des conditions d'éligibilité à certaines subventions, notamment auprès des services de la Jeunesse et des Sports.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée générale extraordinaire est clôturée à 2h11.